

FORMATION RENOUVELLEMENT EN SSCT

Membres réélus des CSE/CSSCT des entreprises d'au moins 11 salariés (titulaires et suppléants)

Prérequis :

Savoir communiquer en langue française (lire, écrire, parler).
Maîtriser les savoirs de base : lecture, écriture, calculs (lire, écrire, parler).

Personne en situation de handicap :

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap.
Contacter notre référent handicap à l'inscription pour étudier les moyens d'accompagnement.

Durée : 21 heures

Public :

Les membres réélus des CSE/CSSCT des entreprises.

Pour les réélu(e)s d'entreprises d'au moins 300 salariés, la formation complémentaire doit également être réalisée (TER-06-043).

Modalité : Présentiel

Evaluation des acquis :

Evaluation des acquis en continu par auto-examen

Evaluation de la satisfaction:

Enquête de satisfaction du stagiaire

Sanction visée :

Certificat de réalisation

Accès à la formation :

Selon le dispositif d'accès à la prestation, ces modalités peuvent comporter une ou plusieurs des étapes suivantes de façon à définir le parcours le plus adapté (parcours standard, raccourci, renforcé) :

- information individuelle ou collective,
- dossier de demande de formation,
- identification, voire évaluation des acquis,
- entretien individuel de conseil en formation

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques et pratiques
Echange des expériences

Référence AFPI : TER-06-042

Indicateurs 2023 :

Le taux de satisfaction de cette formation s'élève à 95 %
(Données recueillies auprès de 6 stagiaires)

OBJECTIFS

Exercer sa mission SSCT de manière approfondie pour se positionner comme un interlocuteur constructif et proactif.

COMPETENCES VISEES

- Rappeler les missions et les moyens du CSE en matière de SSCT
- Maintenir ses aptitudes à déceler et à mesurer les risques professionnels et ses capacités d'analyse des conditions de travail
- Revoir les méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

PROGRAMME DE FORMATION

- LES MISSIONS DU CSE EN SSCT**
 - ↳ Le rôle du CSE en prévention des risques professionnels
 - ↳ La consultation pour les entreprises de plus de 50 salariés
 - ↳ Les missions complémentaires : inspection, enquête, ...
- POSITIONNER LE CSE VIS-A-VIS DES AUTRES ACTEURS**
 - ↳ Les acteurs externes (inspection du travail, CARSAT, ...)
 - ↳ Les acteurs de l'entreprise (employeur, préventeur, personnel, ...)
 - ↳ Identifier les responsabilités de l'employeur
- IDENTIFIER LES ETAPES DE LA REALISATION D'ENQUETES ET D'INSPECTIONS**
 - ↳ Méthodologie d'analyse des risques lors des enquêtes et inspections
 - ↳ Réaliser des inspections et analyser les risques
 - ↳ Réaliser des enquêtes pour analyser les accidents
- REPERER LES RISQUES POUR PARTICIPER A LA DEMARCHE DE PREVENTION DE L'ENTREPRISE**
 - ↳ Identifier une situation de danger grave et imminent
 - ↳ Connaître le cadre de l'exercice du droit d'alerte et du droit de retrait
 - ↳ Appréhender les RPS

DEBOUCHES

Néant

PASSERELLES

Néant